



Délibérations du Conseil métropolitain

**Séance du 06 avril 2018**

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE** - Lancement du projet "Cœur de ville, Cœur de Métropole" / Claix

Délibération n°

Rapporteur : Ludovic BUSTOS

## **PROJET**

Le rapporteur(e), Ludovic BUSTOS;  
Donne lecture du rapport suivant,

**OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE** - Lancement du projet "Cœur de ville, Cœur de Métropole" / Claix

### Exposé des motifs

Le 29 janvier 2016, Grenoble-Alpes Métropole engageait la démarche « Cœurs de ville, Cœurs de Métropole », porteuse d'une approche d'ensemble en matière de mobilités, de qualité des espaces publics, de développement économique, de soutien au commerce, en synthèse de projet urbain. Elle s'appuie sur les spécificités des territoires constituant la Métropole, qu'ils soient urbains, péri-urbains, ruraux ou montagnards, pouvant ainsi se décliner sous forme de « Cœurs de village, Cœurs de Métropole ».

Après avoir engagé cette démarche sur Grenoble, le Fontanil-Cornillon, Meylan, Pont de Claix, Noyarey, Sarcenas, Venon, Poisat et Champagnier il est aujourd'hui proposé d'engager un même dispositif sur la commune de Claix.

La ville de Claix est un territoire en forte mutation. Lors de la révision de son PLU, en cours d'approbation, cinq secteurs ont été identifiés comme des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dont deux sont en proximité immédiate du centre institutionnel : les OAP Croix Blanche et La Ronzy.

Les objectifs de l'urbanisation de ces secteurs sont les suivants :

- Répondre aux besoins locaux d'habitat tout en assurant le rattrapage loi SRU
- Assurer le développement de la ville sans consommer de nouveaux espaces naturels en privilégiant le développement urbain dans les secteurs de projets
- Améliorer la qualité du cadre de vie, des services et de l'environnement entre autres par la création de continuités modes actifs, l'apaisement des voiries, l'optimisation du stationnement.

Le centre bourg historique de Claix est organisé autour d'un noyau de maisons de village resserrées, aux rues très étroites.

Ce centre s'est élargi, au nord, autour de la place Berlioz qui accueille également la Mairie.

Au nord-ouest du bourg sur l'avenue Beyle Stendhal s'est construit, dans les années 80, un programme regroupant logements et commerces en rez-de-chaussée qui concentre l'offre commerciale de proximité.

La Poste, installée face à ces commerces, vient de fermer ses portes laissant un bâtiment communal vide.

Enfin la Grange aux Dames, occupée par l'école St Pierre, présente un intérêt patrimonial historique et est un bâtiment emblématique pour l'ensemble des clairois. La fermeture annoncée de cette école pour délocalisation va modifier non seulement l'usage de ce bâtiment, mais aussi des espaces publics environnants.

Un pôle d'équipements publics s'est construit à l'est du bourg, le long de l'allée du 18 juin, voirie en impasse aboutissant sur un parc public un peu excentré et isolé. C'est dans ce secteur qu'est prévue l'OAP de la Ronzy permettant la construction d'environ 90 logements sur des terrains privés et publics.

Le centre bourg de Claix a fait l'objet d'une réflexion particulière dans le cadre de la révision du PLU, en cours d'approbation. En son cœur, les mutations foncières sur des tenements conséquents, concernant des équipements publics - La Poste, l'école privée -, sont des atouts importants.

Si le secteur de La Ronzy a été inscrit comme orientation d'aménagement et de programmation – OAP La Ronzy - dans la révision du PLU, d'autres tènements, dans le diffus, vont ou peuvent muter ce qui modifiera l'organisation du centre bourg.

La commune de Claix doit anticiper ces mutations avec pour objectifs de :

- maintenir et conforter l'offre commerciale de proximité
- maintenir et développer l'offre de services (installation d'un cabinet médical) et de services publics (installation d'une agence postale en mairie notamment)
- accueillir, en secteur central et proche de toutes les commodités, de nouveaux logements
- assurer la mixité sociale dans ces nouveaux bâtiments dans le cadre du PLH et de la loi SRU en lien avec les services publics de proximité
- conserver et mettre en valeur le patrimoine bâti identifié dans le cadre de l'inventaire communal (bâtiment de la Grange aux Dames)
- conforter le cadre de vie clairois en créant de nouveaux espaces de convivialité dont un nouveau parc public, à proximité du bourg, en lieu et place d'un parc privé déjà existant (OAP La Ronzy)
- proposer une offre de stationnement adaptée pour permettre aux commerces de proximité de se maintenir et de se développer, en améliorant la qualité des espaces publics du centre bourg
- faire évoluer les espaces publics du centre bourg en favorisant les déplacements des modes actifs dans le bourg, mais aussi en liaison avec les quartiers avoisinants.

L'ambition aujourd'hui, pour Claix, est de travailler à une nouvelle logique de fonctionnement des espaces publics dans le bourg.

Le périmètre de réflexion, outre la place centrale et les voiries qui la bordent, s'étend à l'amorce de l'avenue Bougault et des rues Beyle-Stendhal, Jean Moulin et du 11 novembre ainsi qu'aux allées du Souvenir Français et du 18 juin 1940.

### **En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain**

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole»

Vu la délibération de Grenoble-Alpes Métropole du 29 janvier 2016 relative au projet « cœur de ville, cœurs de Métropole/Grenoble » ;

Après examen de la Commission Mobilités du 16 mars 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Décide le lancement du projet « Cœur de Ville, Cœur de Métropole/ Claix » selon les modalités telles que définies ci-dessus.